



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 4
Absents : 4

Date de la convocation : 9 novembre
2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, CHAPUT Clément, GOLA Odile, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

CHAPUT Sabrina représentée par C CHAPUT
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENT : DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, BEUNEL Philippe, ROBIN Nadia.

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DELIBÉRATION N°161

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF « subvention de soutien aux formations BAFA et BAFD »

Il est rappelé au conseil municipal que par délibération du 28 septembre 2021, **la commune a signé un avenant à la convention territoriale globale (CTG)** couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

La CTG a remplacé le Contrat Enfance Jeunesse qui visait à soutenir l'offre d'accueil proposée sur la commune aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, en apportant une prestation financière pour le fonctionnement des services petite enfance, enfance et jeunesse.

Le CEJ participait également au financement de BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation) et de BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) pour deux personnes par an.

La CAF de la Vienne nous propose donc de signer une convention d'objectifs et de financement encadrant le versement de la subvention de soutien aux formations BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation) et BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), pour la période allant du 1^{er} janvier /2021 au 31 décembre 2024.

Le montant de la subvention s'élève à **350 euros par session de formation**, dans la limite d'une enveloppe annuelle maximale de 623,48 euros.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement « subvention de soutien aux formations BAFA et BAFFD », telle que jointe à la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la convention d'objectifs et de financement « subvention de soutien aux formations BAFA et BAFFD » telle que jointe à la présente couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 ;
- charge M. le Maire, ou l'adjointe ayant reçu délégation, de la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

